

EDITORIAL

« **L**e Sras sera-t-il le Tchernobyl de la Chine ? » s'interrogeait un diplomate américain.
Contribuera-t-il en outre à démontrer la nécessité de la précaution et en suggérer des méthodes pratiques d'application ?

Par le hasard des calendriers, le Sras explosa pendant qu'était âprement controversée l'inscription du principe de précaution (et celle du principe de participation), à la fois dans la future charte environnementale voulue par le Président de la République française et autour de la future Constitution de l'Union européenne. Le raisonnement était au fond celui-ci : « on ne peut faire porter à des acteurs économiques que des risques prévisibles, probabilisables et de dimensions limitées, donc ni les risques imprévus de par l'état des connaissances (dits de développement), ni ceux de probabilité indéfinie (inassurables), ni ceux d'expansion exponentielle ; or le principe de précaution tente justement de traiter ces cas de figure ; donc sus au principe, d'ailleurs si difficilement applicable et source de tant d'insécurité juridique ! »

Cependant, chacun de nous peut constater que les avatars successifs des technologies et les interconnexions planétaires rapides créent de plus en plus les conditions de ce type de risque. Les connaissances de l'humanité nous permettent de visualiser logiquement certaines conséquences de nos comportements à plusieurs décennies et en de multiples points du globe, parfois de les prévenir,

beaucoup moins de les corriger après coup : dérèglement climatique, ruptures de biodiversité en cascade, pollutions diffuses persistantes, éradication de potentiels génétiques, destruction de civilisation, dissémination de maladies,...

En outre, Etats et contribuables sont aussi des acteurs économiques, dont les charges ne sauraient longtemps ni raisonnablement excéder les ressources financières, humaines ou environnementales.

Enfin, après chaque accident, chaque catastrophe, quelqu'un règle la note.

L'interrogation posée par le principe de précaution n'est donc pas : « doit-on anticiper les conséquences de nos actes de façon beaucoup plus complète que dans le passé », ni « doit-on chercher à éviter les risques les plus graves », questions aux réponses évidemment affirmatives, mais : « comment est-il raisonnable, voire décent, voire durable d'arbitrer la redistribution de ces risques ? ». L'avenir du Fipol et de la réglementation maritime, ou le report des discussions communautaires sur l'évaluation des 27 000 substances chimiques par exemple, posent cette même question ; le Sras touchera-t-il, malheureusement, assez de personnes et « d'acteurs économiques » pour qu'elle soit désormais systématiquement examinée ?

Dominique Dron

1 Editorial

Dominique Dron


5 Avis de recherche

Laurent Mermet

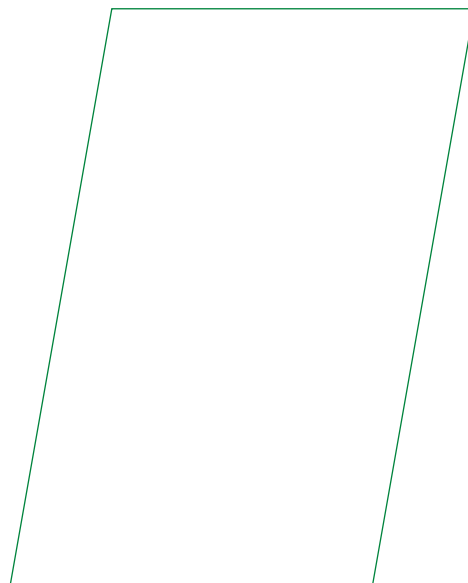
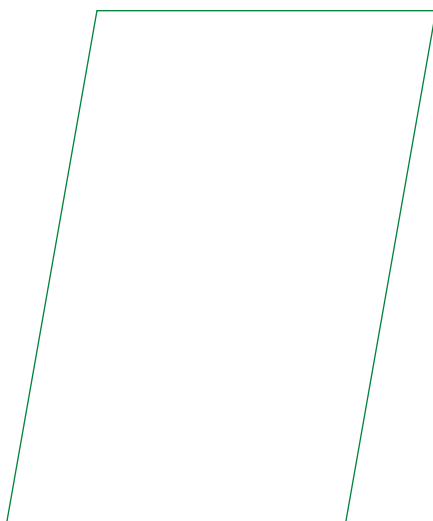
6 Résumés étrangers


11 Quelques réflexions
sur les évolutions législatives
introduites par le projet
de loi relatif à la prévention
des risques technologiques

Jean-Philippe Olier 

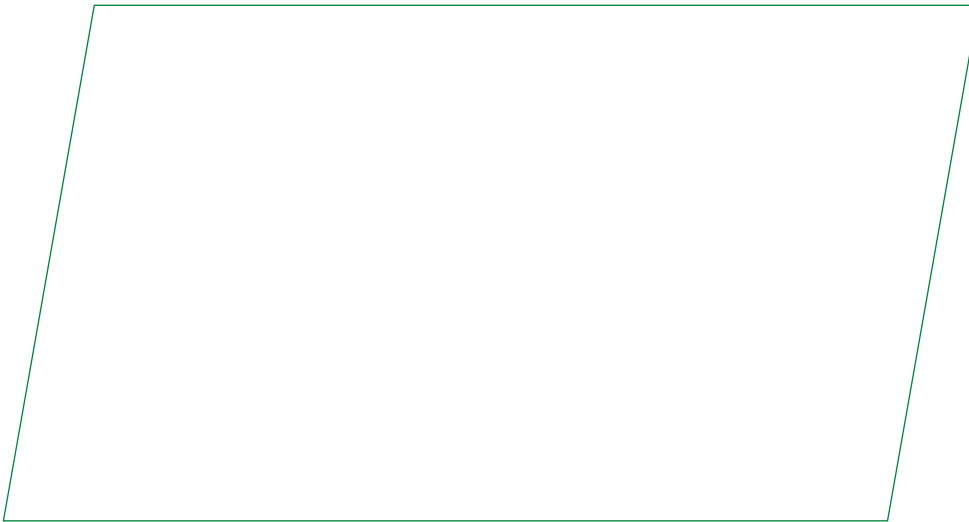
19 La gestion
du risque pénal au sein
de l'entreprise en droit
de l'environnement 

Bertrand Burg



25 Un laboratoire du risque :
la vallée de Chamonix.
Un entretien
avec Michel Charlet,
maire de Chamonix 
Vincent Jacques le Seigneur

A I R E



37 *L'agriculture contre l'environnement ? Diagnostic, solutions et perspectives économiques* [®]
*Amédée Mollard,
Vincent Chatellier,
Jean-Marie Codron,
Pierre Dupraz,
Florence Jacquet*

60 *Les indicateurs, outils de gestion de l'eau en France et au Brésil : au-delà des contrastes, un but commun* [®]
Pereira Magalhães Jr, Antonio

ANNALES DES MINES

RESPONSABILITÉ
&
ENVIRONNEMENT

ISSN : 1268-4783
Série trimestrielle • n° 30 - Avril 2003

Rédaction

20, avenue de Ségur, 75353 Paris 07 SP
Tél : 01 43 19 58 22 - <http://www.annales.org>

Michel Louis Lévy

Rédacteur en chef

Dominique Blanc

Secrétaire Général de la Rédaction
de Responsabilité & Environnement

Danielle Degorce

Assistante de la rédaction

Martine Huet

Assistante de la rédaction

Membres du Comité d'orientation

Dominique Dron

Mies, Présidente du Comité d'Orientation,
Responsable éditoriale
de Responsabilité & Environnement

Jacqueline Aloisi de Larderel

PNUE, Directrice

Dominique Bernard

Afite, Président

Christian Bertrand

Conibi, Président

Jacques Brégeon

Collège des Hautes Etudes de l'environnement,
ECP, INA P-G

Christian Brodhag

Ecole des Mines de Saint-Etienne

Xavier Cuny

Cnam, président du Pôle Environnement

William Dab

Directeur de cabinet du ministre de la Santé,
de la Famille et des Personnes handicapées

Marie-Claude Dupuis

Ministère de l'Ecologie et du Développement durable,
chef du Service de l'Environnement industriel

Bernard Festy

Appa - Université Paris V

Christian Huglo

Avocat

Vincent Jacques le Seigneur

Ifen, Directeur

Philippe Jamet

ENSMP, Isige

Patrick Legrand

Inra, Directeur Mission Environnement Société

Benoît Lesaffre

Cirad, Directeur général

Caroline London

Avocate

Laurent Mermet

Engref

Alain Morcheoine

Ademe, Directeur de l'Air et des Transports

Jean-François Raffoux

Ineris, Directeur scientifique

Philippe Saint Raymond

Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie, DGSNR

Pierre Frédéric Tenière-Buchot

Consultant Environnement

Membres du Comité de lecture

Franck Aggeri

ENSMP, CGS

Bernard Barraqué

ENPC, Latts

Jan C. Bongaerts

BergAkademie Freiberg

Daniel Fixari

ENSMP, CGS

Claude Gilbert

MSH-Alpes

Matthieu Glachant

ENSMP, Cerna

Olivier Godard

CNRS

Philippe Jamet

ENSMP, Isige

Pierre Lascoumes

Gapp, CNRS

Christian Lévêque

CNRS, Programme Environnement,
Vie et Société

Laurent Mermet

Engref

Jean-Pierre Orfeuill

Université Paris XII

Xavier Poux

Asca

Table des annonceurs

✓ Annales des Mines : 2^e et 3^e de couverture

✓ Editions ESKA : 4^e de couverture

Photos du sommaire

✓ page 2 : (bas) S'agissant de la seconde catégorie d'infractions, qui réprime l'atteinte directe au milieu naturel, l'incrimination faisant l'objet de la jurisprudence la plus abondante est le délit de pollution de cours d'eau ayant entraîné une atteinte à la ressource piscicole, prévu par l'article L 432-2 du code de l'environnement (R. Blume/UNEP-BIOS)

(haut) La gravité des secours en montagne est remise en cause mais le problème ne se pose pas vraiment à Chamonix : si la station enregistre 75 % des secours en montagne du département, elle dispose de deux hélicoptères (gendarmerie et protection civile) et d'une cinquantaine de gendarmes guides (Sirpa gendarmerie)

✓ page 3 : Les productions sous signe de qualité occupent une place importante, tant en nombre d'exploitations concernées (près de 200 000) qu'en volume et en chiffre d'affaires. Elles se diversifient par rapport à leur « berceau d'origine », les vins et fromages, en direction des productions animales notamment (V. Macon/REA).

Photo de couverture

✓ Picardie, céréales et coquelicots

Photo © Marge/SUNSET

Erratum : photo de la page 77 du n° 29 :

Le réacteur nucléaire Phoenix

Photo © Jean Gaumy - MAGNUM PHOTOS

Abonnements et ventes <http://www.eska.fr>

Editions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris

Serge Kebabtchieff : Directeur de la publication

Tél. : 01 42 86 55 73 - Fax : 01 42 60 45 35

Tarifs : voir bulletin encart vert (pages 17 et 18)

Conception

Tribord Amure - Anne de Muizon - Tél. : 03 44 57 98 88

Publicité

J.-C. Michalon - ECC

44-46, boulevard G. Clemenceau 78200 Mantes-la-Jolie

Tél. : 01 30 33 93 57 - Fax : 01 30 33 93 58

Vente au numéro par correspondance et disponible dans les librairies suivantes : Presses Universitaires de France - PARIS ; Guillaume - ROUEN ; Petit - LIMOGES ; Marquepage - LE CREUSOT ; Privat, Rive-gauche - PERPIGNAN ; Transparence Ginestet - ALBI ; Forum - RENNES ; Mollat, Italice - BORDEAUX.